

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 03 juillet 2024 à 20h30, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

Nombre de membres

- En exercice : 16
- Présents : 12
- Votants : 14

Date de la convocation : 27/06/2024

Date d'affichage : 27/06/2024

Présents :

Mesdames : Elodie MARCHAD, Aurélie POIRIER, Nathalie FUSELLIER, Floriane DUPUY REDCENT, Sandra RIQUIN, Béatrice CANONNE

Messieurs : Thierry PAPOT, Thierry GROSBOIS, Etienne MOREAU, Jacky PASQUIER, Florent POIRIER, Robert PLU

Absents excusés :

Mesdames Jacqueline TARDIVEL, Manuel DA SILVA, Monsieur Christian PACORY, Monsieur Patrice NEAU

Ont donné pouvoir à :

Monsieur Manuel DA SILVA a donné pouvoir à Monsieur Etienne MOREAU

Madame Jacqueline TARDIVEL a donné pouvoir à Monsieur Thierry PAPOT

ORDRE DU JOUR

Madame Nathalie FUSELLIER est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 05 JUIN 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter un point n°5 à l'ordre du jour de la séance.

🔗 5. Convention OPAH RU dans le cadre du projet Anjou Cœur de Ville.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

1 -

ENTREPRISE	GROUPE PROFIL
DESIGNATION	Cassette pour plastification
PRIX HT	
PRIX TTC	352.56 €

2 -

ENTREPRISE	EDIFICE
DESIGNATION	E-PRIMO
PRIX HT	582.00 €
PRIX TTC	698.40 €

3 -

ENTREPRISE	MANUTAN COLLECTIVITES
DESIGNATION	Pour l'Ecole Publique : Tables - Chaises - Vestiaires Mobiles - Talkies-Walkies - Armoire métal - Vélos - Chevallet - Tableau émaillé - Tableau triptyque - Couchettes maternelles empilables
PRIX HT	4 111.00 €
PRIX TTC	4 933.20 €

4 -

ENTREPRISE	ESNAULT PARCS ET JARDINS
DESIGNATION	ENTRETIEN DE LA RUE MOREAU (taille suivant l'époque de floraison et passage de la débroussailleuse dans les massifs avec une intervention au printemps, en été, en hiver)
PRIX HT	1 550.00 €
PRIX TTC	1 860.00 €

5 -

ENTREPRISE	WÜRTH
DESIGNATION	Fournitures pour les ateliers municipaux (chaussures, pantalons, gants)
PRIX HT	409.10 €
PRIX TTC	499.32 €

6 -

ENTREPRISE	SARL TRÉMELO
DESIGNATION	Amélioration acoustique école maternelle
PRIX HT	2 940.91 €
PRIX TTC	3 529.09 €

7 -

ENTREPRISE	SARL RAGAIN BRUNO
DESIGNATION	Intervention courant juin sélectif gazon pour le terrain de foot et traitement extérieur stade
PRIX HT	1 452.00 €
PRIX TTC	1 742.40 €

8 -

ENTREPRISE	SARL RAGAIN BRUNON
DESIGNATION	Tonte stade de foot environ 8000m ² avec ramassage
PRIX HT	385.00 €
PRIX TTC	462.00 €

9 -

ENTREPRISE	MANUTAN COLLECTIVITES
DESIGNATION	Armoire salle des fêtes et vitrine pour le cimetière
PRIX HT	537.20 €
PRIX TTC	644.64 €

10 -

ENTREPRISE	FERRONNERIE METALLERIE SERRURERIE
DESIGNATION	Fabrication et pose d'un portail coulissant - Local Comité des Fêtes route de Noyant
PRIX HT	4 603.10 €
PRIX TTC	5 523.72 €

11 -

ENTREPRISE	SARL MARCHAND PIEDNOIR
DESIGNATION	Travaux maçonnerie local Comité des Fêtes
PRIX HT	6 223.94 €
PRIX TTC	6 709.41 €

12 -

ENTREPRISE	EST ANJOU MOTOCULTURE ET LOISIRS
DESIGNATION	Batterie débroussailleuse
PRIX HT	
PRIX TTC	439.00 €

13 -

ENTREPRISE	SARL DEVAUD
DESIGNATION	Reprise d'étanchéité membrane suite aux dégâts des rongeurs (restaurant scolaire)
PRIX HT	1 024.00 €
PRIX TTC	1 228.80 €

14 -

ENTREPRISE	SARL DEVAUD
DESIGNATION	Asservissement désenfumage - Salle des sports
PRIX HT	548.34 €
PRIX TTC	658.01 €

15 -

ENTREPRISE	KERWICH ERIKA
DESIGNATION	Théâtre de Marionnettes - Fête des Vernantais juillet 2024
PRIX HT	
PRIX TTC	1 000.00 €

Commentaires :

Concernant le point 7 : Monsieur Jacky PASQUIER demande si dans le devis concernant l'engazonnement et le traitement extérieur du stade de foot, il a bien été précisé le traitement du stade et des abords. Monsieur Florent POIRIER lui confirme que le traitement comprend bien le terrain de foot et ses abords.

Concernant le point 9 : Madame Béatrice CANONNE interroge sur l'usage de l'armoire pour la salle des fêtes et la vitrine pour le cimetière. Monsieur le Maire répond que la vitrine est destinée à y insérer le règlement intérieur du cimetière - l'armoire de la salle des fêtes est pour y ranger la sono.

DEL N°03-07/2024-01 - Encaissement de 20 euros (eau / électricité des gens du voyage)

Monsieur le Maire explique que des gens du voyage se sont installés quelques semaines auparavant à Vernantes. Aussi, il leur a été demandé de régler la somme de 20 euros pour leur consommation d'eau et d'électricité.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal l'autorisation d'encaisser cette somme de 20 euros versée en espèce.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à encaisser de la somme de 20 euros.

DEL N°03-07/2024-02 - Projet Maison de Santé

A la suite d'une réunion du SIEA qui s'est tenue au mois de juin dernier en présence des communes de Vernantes Vernoil-le-Fourrier et Courléon, Monsieur le Maire revient sur le projet d'agrandissement de la Maison de Santé.

En effet, toutes ces communes n'étant pas forcément favorables à un engagement financier plus important, les élus du SIEA ont donc décidé d'en débattre avec leurs conseils municipaux, afin de connaître leurs avis.

Monsieur le Maire demande, donc, si les membres du conseil municipal de Vernantes seraient prêts à accepter une participation supplémentaire au financement du projet d'extension de la Maison de Santé pour les années à venir, si ce projet d'extension de la Maison de Santé voyait le jour.

Monsieur Etienne MOREAU, Président du SIEA, indique avoir reçu au mois de juin le retour des demandes de subventions faites auprès des instances. Il rappelle que le budget global du projet d'extension s'élève à 376 300 €. Monsieur Etienne MOREAU précise qu'en ce qui concerne la DETR, il a été attribué au SIEA la somme de 90 000 € au lieu de 128 555 € initialement demandés. En ce qui concerne la DSIL, il n'a rien été attribué au SIEA en ce sens que cette dotation est réservée plus particulièrement aux grandes agglomérations. Monsieur Etienne MOREAU précise au Conseil Municipal avoir demandé et obtenu une aide à la Région. Cette aide est un forfait limité à 50 000 € pour l'extension d'un bâtiment. Pour pouvoir prétendre à ces demandes de subventions, les trois communes du SIEA ont été sollicitées pour attribuer une aide au projet d'extension de la Maison de Santé. Cela représente 73 460 € (soit 20% d'apport personnel comme suit : Courléon : 2 571.10 €, Vernantes : 40 403.00€ et Vernoil-le-Fourrier : 30 485.90 €).

Soit un total en apport de 213 460 € (dotations + aides des communes), il reste donc à trouver : **153 840€**

Le Président du SIEA précise qu'une autre demande de subvention a été faite au Département dont la session d'attribution sera faite en décembre prochain.

Monsieur Etienne MOREAU indique que le SIEA peut participer à hauteur de 53 840€, et propose de réaliser par exemple un emprunt de 100 000 € sur 10 ou 15 ans. A noter sur 10 ans : un taux de 4.5% et une échéance annuelle de 12 473.00 € et sur 15 ans un taux de 4.90% et une échéance annuelle de 9 453.08 €

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Vernantes a déjà prévu 40 403 € euros au budget pour participer à ce projet. Se pose donc la question : comment financer un emprunt de 100 000 euros sans l'aide du département ?

Monsieur Etienne MOREAU détaille les charges annuelles d'emprunt comme suit :

Participation de Vernantes 55% soit 5 200€ - Vernoil-le-Fourrier participation de 40% soit 3781 € et Courléon : participation de 5% soit 472 €.

Monsieur le Maire demande donc à l'ensemble des membres du Conseil Municipal si la commune de Vernantes est prête à accorder dans le cadre d'un emprunt de 100 000 €, la somme supplémentaire de 5 200 €/an pendant 15 ans pour la réalisation du projet d'extension de la Maison de Santé. Participation pouvant être moindre si le SIEA obtenait en fin d'année une subvention du Département.

A noter que la trésorerie ne tient pas compte des futures rentrées d'argent du SIEA notamment de l'encaissement des nouveaux loyers des nouveaux bureaux de la Maison de Santé (suite à l'extension).

Le SIEA ne vit que des participations des communes notamment des loyers de la Maison de Santé - La Maison de Santé générant à elle seule 15 000 euros/an.

Monsieur Florent POIRIER souligne que la Maison de Santé par ses bénéfices pourrait financer les échéances d'un prêt de 100 000 €. Les communes n'ont donc pas à avoir d'appréhension quant à une participation financière supplémentaire à ce projet. Il précise également qu'il est très important de posséder une Maison de Santé sur le territoire, en ce sens que c'est un point positif pour éviter tout type de désertification (médecins, mouvement de population).

Monsieur Jacky PASQUIER souligne qu'il est dommage de prendre une telle décision lorsqu'il y a un certain nombre d'absents au Conseil Municipal. Monsieur le Maire lui répond, que l'ordre du jour étant envoyé en amont, libre aux personnes absentes de l'appeler avant le conseil municipal afin de donner un pouvoir avec des intentions ou orientations de vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rajouter une participation supplémentaire de 5 200 €/an pendant 15 ans dans le cadre d'un emprunt de 100 000 € (ou moins en fonction de la subvention qui pourra être accordée par le Département en décembre prochain) pour financer le projet d'extension de la Maison de Santé.

DEL N° 03-07/2024-03 - Démission d'un agent technique au restaurant scolaire.

Monsieur le Maire rappelle la démission d'un agent technique au restaurant scolaire à l'issue de l'année scolaire 2023/2024.

Monsieur le Maire a accepté la démission de cet agent. Il informe qu'il sera remplacé par un CDD dès la prochaine rentrée scolaire afin de pallier au surcroît de travail des agents à raison de 1h30 / jour sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Monsieur le Maire informe avoir reçu un autre agent du restaurant scolaire qui voulait démissionner de ses fonctions qu'au restaurant scolaire et conserver ses autres missions à l'école et sur le site d'Aglaé. Monsieur le Maire a refusé cette démission en lui précisant à cette personne qu'elle ne pouvait pas démissionner que d'une mission. Après cet entretien et une période de réflexion, cet agent a décidé de conserver son poste pour la prochaine rentrée 2024/2025.

Après exposé, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire a recruté un agent en CDD pour surcroît de travail dès la prochaine rentrée - à raison d'une heure trente par jour sur 4 jours/ semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi) - pour la période allant du 02/09/2024 au 18/10/2024.

DEL N° 03-07/2024-04 - Rachat de terrain pour 1 € symbolique - Parcelle n° 165 au 7 rue de l'Air à Vernantes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'aire de bus a été installée sur la parcelle n° 165 au 7 rue de l'Air à Vernantes. Cette partie de parcelle a été cédée à la commune - or le dossier de vente n'a pas été finalisé chez le notaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour régulariser la vente de cette parcelle n° 165 comprenant l'aire de bus pour 1 € symbolique + frais de notaire.

DEL N° 03-07/2024-05 - Convention OPAH RU dans le cadre du projet Anjou Cœur de Ville.

Convention à signer dans le cadre du projet Anjou Cœur de Ville « Opération programmée d'amélioration de l'Habitat renouvellement urbain » - pour la période allant du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2027.

Cette OPA RU couvre les villes de Bellevigne-les-Châteaux, Doué-en-Anjou, Gennes-Val-de-Loire et Vernantes. Cette opération permet d'avoir des intervenants délégués par l'agglomération pour aider les administrés à constituer leurs dossiers en vue de travaux de rénovation.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention OPAH RU.

Informations :

- Chemins Communaux / Voies Communales :

Monsieur le Maire a rencontré avec l'agent en charge de l'urbanisme un commissaire enquêteur.

La démarche est en place - Dès lors il faut que la commune identifie l'espace puis déclassé les voies pour les passer du domaine public au domaine privé - et qu'elle procède à une enquête publique.

Monsieur le Maire précise qu'un recensement est donc nécessaire. Selon le commissaire enquêteur 8 dossiers pourront être traités en simultané - après bien évidemment décision du Conseil Municipal.

Temps : 6 à 8 mois de procédure.

Coût du commissaire enquêteur : à l'heure + coût notarié.

- Permanences électorales :

Monsieur le Maire fait état des remarques entendues lors du 1^{er} tour des législatives :

En période de fortes affluences il est nécessaire de faire patienter les électeurs à l'extérieur, un panneau sera prévu à cet effet pour le second tour.

Monsieur Florent POIRIER précise qu'il serait intéressant de penser à mettre une personne à l'entrée avant la zone de vote pour contrôler l'identité de l'électeur et son inscription sur la liste électorale avant de lui remettre l'enveloppe.

<u>HORAIRES</u>	<u>2^{ème} TOUR</u>
<u>8H00 - 10H00</u>	- Florent POIRIER - Président - Robert PLU - Sandra RIQUIN
<u>10H00 - 12H00</u>	- Thierry GROSBOIS - Président - Elodie MARCHAND - Béatrice CANONNE
<u>12H00 - 14H00</u>	- Manuel DA SILVA - Président - Floriane DUPUY - Thierry PAPOT
<u>14H00 - 16H00</u>	- Béatrice CANONNE - Président - Jacky PASQUIER - Claude POIRIER
<u>16H00 - 18H00</u>	- Thierry PAPOT - Président - Etienne MOREAU - Nathalie FUSELLIER

- Fête des Vernantais le 13/07/2024 : Point sur l'organisation

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal une implication pour l'installation et le rangement du site.

Les festivités débuteront dès 16 heures à la salle des Fêtes de Vernantes avec un spectacle de « Guignol et ses amis ».

Le repas sera préparé par le restaurant « Le Gourmet » - Les glaces seront vendues par Berthe et Perrin.

La commune offrira l'apéritif avec ou sans alcool sur présentation d'un ticket.

- Cérémonie du 14 juillet

Cérémonie du 14/07/2024 se tiendra à 10h30 au Centre de Secours de l'Est Anjou.

- Point sur la subvention exceptionnelle demandée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Monsieur le Maire a rencontré MME Cécile MÈME pour faire un point :

La commune de Vernail-le-Fourrier va donner des lots.

La commune de Vernantes fournira un carton de vin pétillant pour le vin d'honneur (pour 20 à 30 personnes).

- Réunion publique Anjou Cœur de Ville :

Le 05 septembre 2024 à 18 heures à la salle des fêtes de Vernantes.

Diffusion de l'information dans le Vernant'Vous de juillet ainsi que sur les différents supports et dans la presse.

- Le Vernant'Vous sera diffusé en juillet.

Monsieur le Maire souhaite constituer une équipe le mercredi 10/07/2024 pour diffusion avant la fête des Vernantais.

- Travaux Ecole Publique.

Les 09 - 10 et 11 juillet 2024 : travaux du plafond du dortoir des petits, puis durant les vacances d'octobre changement des ouvrants de maternelles.

En 2025 changement des fenêtres des autres classes. Ces travaux seront effectués uniquement durant les périodes de vacances scolaires pour ne pas impacter l'équipe d'enseignants et les agents.

Le centre de loisirs ne sera pas impacté.

Seule une organisation sera nécessaire pour les agents chargés du ménage durant les vacances.

- Remerciements d'AMAP D'HARCHI pour l'autorisation donnée par le Conseil Municipal à l'association pour la distribution de produits locaux sous le porche de la Mairie-Eglise tous les vendredis soir.

- Travaux de La Poste :

Les travaux avancent.

La MAM commencera son activité dès le 01/01/2025.

L'aménagement des bureaux de l'ADMR est presque terminé.

- Travaux des logements Saumur Habitat route de Mouliherne sont quasiment terminés :

Une commission de présélection des candidats à la location a été réalisée.

- EHPAD :

Actuellement un recrutement est en cours pour un poste de Directeur à temps plein.

- KERMESSES DES ECOLES :

Au regard de l'expérience et de l'organisation depuis deux ans, les enfants ne répèterons plus sur le podium - qui sera monté directement à la salle de sports pour pallier une éventuelle météo perturbée.
Les parents d'élèves seront invités à participer à ces installations.

Monsieur Florent POIRIER souligne que le sol de la salle de sport devra absolument être protégé. De ce fait, il faudra réfléchir peut-être à une convention avec le Comité des Fêtes propriétaire des tapis, voire réfléchir à un équipement particulier pour protéger le sol.

- Intervention de Monsieur Florent POIRIER :

Monsieur Florent POIRIER interroge le conseil municipal sur 30 chaises beiges manquantes à la salle de sport. Voir avec le service technique.

Tout le système de désenfumage du DOJO est à revoir. Un devis est en cours pour y remédier.

Ménage de la salle de sport : Monsieur Florent POIRIER demande que l'agent en charge de l'entretien de la salle de sport ait une heure de plus par semaine. Cela permettra aux locaux de rester très propres et entretenus toute l'année.

- Cinéma plein air le 27/08/2024 à 21h15 - Parking de la Salle des Fêtes - Prix : 5.80 €

L'organisation sera à la charge de l'Agglomération.

Film : Le fabuleux destin d'Amélie Poulain.

- Intervention de Aurélie POIRIER :

Ecole Eugène Livet : 105 élèves à la rentrée 2024/2025.

- Classes maternelles : 33 élèves.
- TPS : 6 élèves
- GS et CP : 25 élèves
- CE1 et CE2 : 20 élèves
- CM1 et CM2 : 27 élèves dont 12 en CM2
- Aucun changement au niveau de l'équipe enseignante.
- 4 enfants habitants Vernantes et qui étaient à l'école de Vernuil-Le-Fourrier vont intégrer l'école Eugène Livet.
- 3 enfants de Vernuil ont été refusés - Etant précisé que la Commune de Vernantes refuse toute dérogation scolaire d'enfants dont les familles résident en dehors de Vernantes.

■ **Prochain conseil municipal :**

Le prochain conseil municipal aura lieu **le MERCREDI 04 SEPTEMBRE 2024 A 20 h30**

En l'absence d'information et question, la séance est levée à 23H00.

Le secrétaire de séance,

Nathalie FUSELLIER



Le Maire,

Thierry PAPOT

